Envoyé en préfecture le 12/06/2024
Reçu en préfecture le 12/06/2024
Publié le
ID : 081-268101060-20240603-16_2024-DE

Graulhet
Centre Communal d'Action Sociale

EXTRAIT
Registre des délibérations
Conseil d'Administration
du Centre Communal d'Action Sociale

SEANCE DU 03 JUIN 2024

Délibération n°16 /2024

OBJET :

DECISION MODIFICATIVE N°02
SECTION INVESTISSEMENT
RESIDENCE AUTONOMIE - EXERCICE 2024

Date de convocation : 27/05/2024	Nombre de membres en exercice : **17**
Présents : 10	Votants : 10

L'an 2024, le Lundi 03 Juin, à 18 heures 00, le Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, légalement convoqué, s'est réuni **en session ordinaire,** à l'Hôtel de Ville de GRAULHET, **sous la Présidence de Monsieur Blaise AZNAR, Président du C.C.A.S.**

Étaient présents : 10
M. Blaise AZNAR, Mme Michelle LAVIT, Mme Mireille BOUTIN, Mme SOLOFRIZZO Marie-Paule, Mme Chantal LAFAGE, M. Olivier Bernard HABERMEYER, M. Nicolas POSER, Mme Coralie DELON, Mme Danièle DESERT, Mme Hélène CORNU.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents avec pouvoir : Néant

Absents sans pouvoir :
M. Kamel BATAOUI Kamel, Mme Emilia DOS SANTOS FERRAO, Mme Katia BALSTER-HALFORD, Mme Evelyne LEFEBVRE, Mme Annie FABRIES, Mme Djamila SOARES PINTO Mme Jacqueline PECH.

Envoyé en préfecture le 12/06/2024
Reçu en préfecture le 12/06/2024
Publié le
ID : 081-268101060-20240603-16_2024-DE

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le vote du Budget Primitif de la Résidence Autonomie pour l'exercice 2024 adopté le 26 octobre 2023,

VU le Compte Administratif 2023 adopté le 15 Avril 2024, et le résultat d'investissement constaté en fin d'exercice 2023,

CONSIDERANT que des ajustements sont nécessaires afin de compléter les inscriptions budgétaires initiales,

OUÎ l'exposé du Président et après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'APPROUVER** la décision modificative ci-dessous,

RESIDENCE AUTONOMIE
DECISION MODIFICATIVE N°2 - EXERCICE 2024

INVESTISSEMENT				
CHAPITRE	**NATURE**	**DÉSIGNATION**	**DEPENSES**	
			+	**-**
21	2184	Mobilier		1 000.00 €
21	2181	Installations générales agencements, aménagements divers		1 800.00 €
16	165	Dépôts et cautionnements versés	2 800.00 €	
	TOTAL		**+2 800.00 €**	**-2 800.00 €**

- **DE DONNER** pouvoir au Président du C.C.A.S. pour l'exécution de la présente délibération et engager le C.C.A.S.

Pour extrait conforme.

GRAULHET, le 03 Juin 2024

Le Président du CCAS,
Blaise AZNAR.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE GRAULHET 81300 TARN

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse - sis 68, rue Raymond IV BP 7007 - 31068 Toulouse Cédex 07 - dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.
Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr »

Envoyé en préfecture le 12/06/2024
Reçu en préfecture le 12/06/2024
Publié le
ID : 081-268101060-20240603-16_2024-DE

Graulhet
Centre Communal d'Action Sociale

EXTRAIT
Registre des délibérations
Conseil d'Administration
du Centre Communal d'Action Sociale

SEANCE DU 03 JUIN 2024

Délibération n° 17/2024

OBJET :

Fixation des tarifs loyers à compter du 1er Juillet 2024
Résidence Autonomie « Le Château »

Date de convocation : 27/05/2024	Nombre de membres en exercice : **17**
Présents : 10	Votants : 10

L'an 2024, le Lundi 03 Juin, à 18 heures 00, le Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, légalement convoqué, s'est réuni **en session ordinaire,** à l'Hôtel de Ville de GRAULHET, **sous la Présidence de Monsieur Blaise AZNAR, Président du C.C.A.S.**

Étaient présents : 10
M. Blaise AZNAR, Mme Michelle LAVIT, Mme Mireille BOUTIN, Mme SOLOFRIZZO Marie-Paule, Mme Chantal LAFAGE, M. Olivier Bernard HABERMEYER, M. Nicolas POSER, Mme Coralie DELON, Mme Danièle DESERT, Mme Hélène CORNU.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents avec pouvoir : Néant

Absents sans pouvoir :
M. Kamel BATAOUI Kamel, Mme Emilia DOS SANTOS FERRAO, Mme Katia BALSTER-HALFORD, Mme Evelyne LEFEBVRE, Mme Annie FABRIES, Mme Djamila SOARES PINTO Mme Jacqueline PECH.

Envoyé en préfecture le 12/06/2024
Reçu en préfecture le 12/06/2024
Publié le
ID : 081-268101060-20240603-16_2024-DE

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal n°29/2006 en date du 30 Mars 2006 décidant, de mettre fin à l'exploitation de la régie municipale pour la gestion du Foyer Logements pour personnes âgées « Résidence du Château » à compter du 31 Mars 2006,

VU cette même délibération décidant que cette mission relèvera désormais des compétences du C.C.A.S.,

VU l'article 25 du décret n° 95-562 du 6 Mai 1995, précisant que le C.C.A.S .peut disposer de recettes d'exploitation et de fonctionnement,

VU la délibération du C.C.A.S. N°28/2006, en date du 27/06/2006 créant un budget annexe à celui du C.C.A.S. pour la gestion du Foyer Logements, à compter du 01/04/06,

Vu la loi d'Adaptation de la Société au Vieillissement adoptée le 28 décembre 2015, qui transforme les logements-foyers, également appelés Résidences pour Personnes Agées (RPA), en « Résidences Autonomie »,

VU la délibération du C.C.A.S N°23/2023, en date du 11/07/2023 fixant le tarif des loyers à compter du 1er Aout 2023,

VU la délibération du C.C.A.S N°34/2023 en date du 05 Décembre 2023 relative aux tarifs au 01/01/2024,

- CONSIDERANT que les recettes de la Résidence Autonomie sont constituées en grande partie de la participation des résidents, et qu'il y a donc lieu de les revoir périodiquement,

DECIDE

- de MODIFIER la tarification actuelle des loyers à compter du 01 Juillet 2024, comme suit :

1- <u>Tarif socle :</u>

- Logement T1 : 450.08 €
- Logement N°41 T1 bis :483.16 €
- Logement N°32 T1bis : 530.60 €
- Logement T2 : 582.08 €
- Logement Grand T2 : 662.00 €

- **DE DONNER** pouvoir au Président pour l'exécution de la présente délibération et engager le Conseil d'Administration.

Pour extrait conforme,

<u>Le Président du CCAS</u>, Blaise AZNAR.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE GRAULHET 81300 TARN

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse - sis 68, rue Raymond IV BP 7007 - 31068 Toulouse Cédex 07 - dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.
Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr »